

Rapport annuel 2017-2018

Agir aujourd'hui
pour la forêt de demain



Agence de mise en valeur
des forêts privées des
Appalaches

Rapport annuel 2017-2018

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

1554, route 277, bureau 3
Lac-Échemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca

Rédaction

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Mise en page et révision linguistique

M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP

Crédits photos

Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel, Bachelière Environnement, M.Sc., coordonnatrice de projets multiresources, AMVAP
Mme Pascale Thivierge, secrétaire administrative, AMVAP
M. Jean-Pierre Faucher, ing.f., directeur, AMVAP
M. Denis Ferland, technicien forestier, AMVAP



TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE CONVOCATION.....	5
ORDRE DU JOUR.....	5
MOT DU PRÉSIDENT.....	6
PROCÈS-VERBAL DE LA 21 ^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.....	7
FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE.....	13
Origine.....	13
Membres.....	14
Conseil d'administration.....	15
Comités.....	17
<i>Comité de gestion administrative.....</i>	<i>17</i>
<i>Comité consultatif.....</i>	<i>17</i>
<i>Comité sur la mobilisation des bois.....</i>	<i>18</i>
Ressources consenties par les partenaires.....	18
Personnel de l'Agence.....	19
Conseillers forestiers accrédités en 2017-2018.....	20
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018.....	21
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.....	21
<i>Statistiques du programme d'aide.....</i>	<i>22</i>
<i>Participation des producteurs forestiers.....</i>	<i>24</i>
<i>Contribution de l'industrie.....</i>	<i>25</i>
<i>Vérification opérationnelle et critères de performance.....</i>	<i>26</i>
Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés.....	27
Transfert de connaissances.....	29
Activités réalisées pour l'administration.....	30
<i>Application de la politique de sécurisation des investissements.....</i>	<i>30</i>
<i>Rencontres de la Table des agences - MFFP.....</i>	<i>30</i>
<i>Comité SIGGA.....</i>	<i>30</i>
<i>Comité de suivi sur la grille de taux d'investissement.....</i>	<i>30</i>
<i>Rencontres des conseillers forestiers.....</i>	<i>30</i>
Autres activités.....	31
Plan d'action.....	32
Certification forestière.....	32
Plan de protection et de mise en valeur.....	33
Projets.....	36
<i>Réalisation de travaux forêt-faune sur le territoire des Appalaches 2017-2018.....</i>	<i>36</i>
<i>Suivi d'ententes de conservation volontaire de milieux humides dans les Appalaches.....</i>	<i>36</i>
<i>Conservation volontaire de milieux humides dans les bassins versants du Sud-Ouest des Appalaches..</i>	<i>37</i>
<i>Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh.....</i>	<i>37</i>
<i>Portrait et plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches.....</i>	<i>38</i>
<i>Conservation volontaire de vieilles forêts dans les Appalaches 2017-2019.....</i>	<i>38</i>
<i>Mise en œuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches.....</i>	<i>39</i>
ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018.....	40
AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2017-2018.....	53
PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2018-2019.....	55
Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP et budget supplémentaire en 2017-2018.....	56

AVIS DE CONVOCATION

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de convoquer les membres réguliers et associés de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches à participer à sa 22^e assemblée générale annuelle qui se tiendra au Manoir Lac Etchemin, situé au 1415, route 277, Lac-Etchemin, le 14 juin 2018, à compter de 9 h.

En plus d'être l'instance des membres, cette assemblée générale annuelle est l'occasion pour vous de procéder à l'examen et à l'approbation du rapport annuel, des états financiers, à la nomination des administrateurs de l'Agence et du vérificateur comptable en plus de prendre connaissance des projets à venir.

Au plaisir de vous compter parmi nous lors de cette journée.



Eddy Morin
Président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Mot du président;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 21^e assemblée générale annuelle;
5. Présentation et adoption du rapport annuel 2017-2018;
6. Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2018;
7. Nomination du vérificateur comptable;
8. Prévision budgétaire 2018-2019;
9. Élection des administrateurs;
10. Questions diverses;
11. Levée de l'assemblée.

MOT DU PRÉSIDENT



Mission accomplie ! L'année 2017-2018 fut marquante pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous notons un accroissement notable de la récolte de bois sur le territoire des Appalaches de sorte que nous avons dépassé notre dernier record de volume de bois déclaré à notre Agence qui remontait à 2004. Nous avons également surpassé notre cible de mobilisation des bois établie par le Ministère.

Ce résultat est attribuable aux efforts importants des nombreux partenaires de l'Agence qui œuvrent jour après jour auprès des propriétaires afin de les inciter à aménager leurs boisés et par le fait même à mettre du bois en marché. Le bilan est tout aussi positif du côté de l'atteinte de nos cibles du PPMV. La superficie aménagée avec un encadrement professionnel a été accrue et nos conseillers forestiers ont exécuté plus de premières éclaircies commerciales que notre objectif principalement grâce au budget du Programme de mobilisation des bois.

Notre année financière s'est terminée par de bonnes nouvelles pour l'aménagement en forêt privée. En effet, nous avons obtenu une subvention de 2,35 M\$ qui s'ajoutera à notre enveloppe régulière et que nous allons destiner à l'exécution de travaux commerciaux au cours des 3 prochaines années. Nous sommes définitivement reconnaissants que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offre ce soutien et surtout une prévisibilité tant souhaitée en forêt privée.

Parmi les autres événements marquants de l'année, on note le déménagement du siège social de l'Agence qui s'est opéré en janvier dernier et aussi une révision complète de nos directives administratives et procédures de vérification opérationnelle afin de les actualiser et les arrimer avec le nouvel encadrement technique des programmes. Fidèles à nos habitudes, de nombreux projets ont également été menés par l'Agence au cours de la dernière année. Entre autres, un projet unique de mise en œuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique s'est terminé avec succès après trois années de déroulement.

En 2018-2019, nous visons à poursuivre sur la même lancée afin que l'Agence continue à œuvrer avec ces partenaires pour rassembler les conditions gagnantes qui favoriseront la mobilisation des bois et également rejoindre des nouveaux propriétaires pour les initier à l'aménagement forestier.

Je tiens à féliciter nos conseillers forestiers accrédités pour leur dévouement et aussi à remercier nos administrateurs et partenaires pour leur contribution. Au plaisir de poursuivre nos actions au bénéfice de notre forêt privée et de pouvoir dire à nouveau mission accomplie !

A handwritten signature in brown ink that reads "Eddy Morin".

Eddy Morin
Président

PROCÈS-VERBAL DE LA 21^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de la 21^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches tenue le 21 juin 2017, à 9 h, au Manoir Lac Etchemin situé au 1415, route 277 à Lac-Etchemin.

Présences

Président

M. Eddy Morin

Monde municipal

M. Denis Boutin MRC des Etchemins

M. Claude Doyon MRC de Montmagny

M. Martin J. Côté MRC de Bellechasse

M. René Laverdière MRC de L'Islet

M. Eddy Morin MRC de L'Islet

Industriels forestiers

M. Dave Chouinard Matériaux Blanchet inc.

M. Raymond Laverdière
Maibec inc.

Producteurs forestiers, membres associés

M. Raynald Cloutier Groupement forestier de Montmagny

M. Yvon Deschênes Groupement forestier de L'Islet

Mme Caroline Houde Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
M. Michel Côté

M. Martin Ladouceur Association des propriétaires de boisés de la Beauce
M. Réjean Lacasse

M. Vincent Lévesque Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

M. Marc-Antoine Therrien
Groupement forestier de Bellechasse-Lévis

Personnel de l'Agence

M. Jean-Pierre Faucher AMVAP

Mme Stéphanie Lefebvre-Ruel AMVAP

Mme Pascale Thivierge AMVAP

1. Ouverture de l'assemblée

Le président ouvre l'assemblée à 9 h. Il souhaite la bienvenue aux participants et fait la constatation du quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AG1706-01

Il est proposé par M. Martin J. Côté, appuyé par M. Dave Chouinard, et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant aux questions diverses :

11.1. Remerciement à des administrateurs.

3. Message du président

Le président fait la lecture de son message inclus au rapport annuel 2016-2017 de l'Agence.

4. Lecture et approbation du procès-verbal de la 20^e assemblée générale annuelle

Le directeur présente le suivi des principales résolutions adoptées lors de la 20^e assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2016.

Résolution AG1706-02

Considérant que les participants ont pris connaissance du procès-verbal de la 20^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 16 juin 2016;

En conséquence, il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Denis Boutin, et résolu unanimement que le procès-verbal de la 20^e assemblée générale annuelle des membres réguliers de l'Agence du 14 juin 2016 soit approuvé tel que présenté.

5. Présentation et adoption du rapport annuel 2016-2017

Le directeur fait la présentation des faits saillants du rapport annuel des activités 2016-2017 en débutant par les réalisations relatives au fonctionnement et à l'administration de l'Agence. Il expose ensuite les résultats de la vérification opérationnelle, présente un bilan du plan d'action et de la mise en œuvre du PPMV. Il explique finalement les différents projets menés par l'Agence.

Un membre demande si la réglementation municipale sur l'abattage d'arbres actuellement en vigueur est correcte ou trop contraignante. Le directeur explique qu'il y a certains irritants qui sont soulevés par les conseillers forestiers et que c'est parfois un défi pour eux de planifier les chantiers mécanisés afin de les faire concorder avec l'obtention des certificats d'autorisation. Globalement, nos conseillers forestiers se sont adaptés aux règlements en vigueur. Un autre membre mentionne qu'il y a de plus en plus de problèmes relativement aux bandes en bordure des chemins, le bois renverse sur la voie publique ou cause des dégâts au réseau électrique. Il explique que des ajustements devraient être faits à ce niveau.

En ce qui a trait à la conservation des milieux humides, un membre demande en quoi cela consiste plus particulièrement. Le directeur explique qu'il s'agit d'une entente de conservation volontaire qui n'a pas de valeur légale qui est signée par le propriétaire. L'entente consiste à présenter au propriétaire les principaux atouts de son milieu humide et lui expliquer comment le protéger. Advenant qu'il y ait des interventions forestières possibles, les méthodes de réalisation lui seront suggérées. Un autre membre aimerait connaître la proportion de milieu humide du territoire. Le directeur précise que si nous considérons les milieux vraiment humides, soit principalement les dénudés humides, c'est environ 10 % du territoire qui est concerné. Par contre, si nous utilisons la définition du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques, celle-ci considère aussi les marécages arborés et nous en avons certainement passablement sur notre territoire. L'Agence n'a pas fait l'étude afin d'en estimer leur proportion.

Résolution AG1706-03

Considérant que les participants ont pris connaissance du rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2016-2017 et que le directeur en a fait la présentation;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Doyon appuyé par M. Raymond Laverdière, et résolu unanimement que le rapport annuel des activités de l'Agence des Appalaches pour 2016-2017 soit adopté et transmis au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

6. Présentation et adoption des états financiers 2016-2017

Le directeur fait la présentation des états financiers au 31 mars 2017 préparés par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC.

Résolution AG1706-04

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par notre auditeur indépendant, soit Lemieux Nolet, c.a. SENC, pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;

Considérant que l'audit de la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC mentionne que les états financiers de l'Agence présentent fidèlement la situation financière de l'organisme au 31 mars 2017, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus;

Considérant que le directeur a présenté aux participants le rapport financier couvrant la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 et qu'il a répondu aux questions des membres de l'Agence;

Considérant que des corrections seront apportées par le comptable au bilan présenté aux états financiers quant à la ventilation des actifs à court terme et la note 3 afin de distinguer les montants en mesures coercitives de ceux de la contribution de l'industrie et corriger les subventions à recevoir;

Considérant que le montant affecté à l'actif net au bilan sera aussi ajusté afin d'y inclure la somme de 128 209 \$ représentant la valeur de l'aide financière allouée aux conseillers forestiers en 2016-2017 qui n'a pas été investie dans l'année;

En conséquence, il est proposé par M. René Laverdière, appuyé par M. Denis Boutin, et résolu unanimement d'adopter les états financiers vérifiés tels que présentés.

7. Nomination du vérificateur comptable

Résolution AG1706-05

Considérant que la vérification des livres comptables de l'Agence a été effectuée par la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC et qu'elle demeure compétitive pour effectuer la vérification des livres comptables de l'Agence;

En conséquence, il est proposé par M. Martin J. Côté, appuyé par M. Vincent Lévesque, et résolu unanimement d'accepter la firme comptable Lemieux Nolet, c.a. SENC à titre de vérificateur comptable pour les états financiers de l'Agence se terminant au 31 mars 2018.

Les membres s'entendent à ce qu'une mention soit faite au vérificateur comptable afin de lui souligner que nous apprécierions qu'il n'y ait pas d'erreur dans les états financiers qui nous sont présentés.

8. Prévision budgétaire 2017-2018

Le directeur présente la prévision budgétaire 2017-2018. Il précise que le budget d'aménagement dans le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) est reconduit. Pour ce qui est de l'enveloppe supplémentaire au PAMVFP de 6 M\$ allouée aux agences pour la réalisation de travaux commerciaux, provisoirement, le même budget que l'an dernier, soit 605 030 \$, a été inscrit.

Résolution AG1706-06

Considérant que les membres ont pris connaissance de la prévision budgétaire 2017-2018;

Considérant qu'il a été annoncé que le budget du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) a été reconduit au même montant que l'année 2016-2017;

Considérant que l'enveloppe supplémentaire du PAMVFP servant à la mobilisation des bois est reconduite pour une somme de 6 M\$, mais la répartition régionale n'est pas connue;

Considérant que provisoirement une contribution identique à l'année dernière, soit 605 030 \$ a été prévue pour l'enveloppe supplémentaire du PAMVFP;

En conséquence, il est proposé par M. Raymond Laverdière appuyé par M. Marc-Antoine Therrien, et résolu unanimement que la prévision budgétaire soit adoptée et que toutes modifications soient ramenées au conseil d'administration.

9. Modification au règlement intérieur de l'Agence – Suspension d'un membre

Le directeur explique que le 29 septembre 2016, le conseil d'administration de l'Agence a adopté une résolution visant à suggérer une modification au règlement intérieur. Ce changement concerne l'article « 13. Suspension d'un membre ». La proposition est remise aux membres et le directeur en fait la lecture.

Résolution AG1706-07

Considérant que lors de la séance du conseil d'administration tenue le 29 septembre 2016, les administrateurs ont unanimement résolu qu'une modification soit proposée au règlement intérieur de l'Agence (résolution # 1609-09);

Considérant que cette modification concerne l'article « 13. Suspension d'un membre » et vise à permettre la suspension d'un membre et par le fait même lui enlever son droit d'assister aux séances du conseil d'administration s'il est en litige ou s'il a une créance avec l'Agence;

Considérant que le directeur a remis et fait la lecture de la modification proposée au règlement intérieur;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Boutin, appuyé par M. René Laverdière, et résolu unanimement de modifier l'article « 13. Suspension d'un membre » du Règlement no 1 - Règlement intérieur de l'Agence de la façon suivante:

« 13 Suspension d'un membre

~~Tout membre qui accuse un retard de plus de deux (2) mois dans le paiement de sa cotisation peut être suspendu au moyen d'une résolution à cet effet du conseil d'administration. Un tel membre sera cependant réintégré sur paiement de tous arrérages dus.~~

Tout membre peut être suspendu au moyen d'une résolution à cet effet du conseil d'administration, de sorte que son représentant perd son droit d'assister aux séances du conseil d'administration, lorsqu'il est dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- a) Il accuse un retard de plus de deux (2) mois dans le paiement de sa cotisation;*
- b) Il a une créance en souffrance envers l'Agence;*
- c) Il est en litige avec l'Agence.*

Un tel membre sera réintégré sur décision du conseil d'administration à la suite du paiement de tous arrérages dus et lorsque le litige aura été réglé. »

10. Élection des administrateurs

Un tableau des représentants nommés par chacun des partenaires afin de siéger au conseil d'administration de l'Agence en 2017-2018 est remis aux membres. Le directeur explique que pour une deuxième année consécutive, la Ville de Lévis n'a pas nommé de représentant au conseil d'administration.

Résolution AG1706-08

Considérant que les membres réguliers ont désigné les personnes physiques devant les représenter au conseil d'administration en tant qu'administrateurs et substituts de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par M. Martin J.Côté, appuyé par M. Dave Chouinard, et résolu unanimement que les personnes physiques dûment désignées soient nommées administrateurs au conseil d'administration de l'Agence des Appalaches pour la prochaine année.

11. Questions diverses – Remerciement à des administrateurs

Le président et le directeur expliquent que deux administrateurs qui siégeaient au conseil d'administration de l'Agence depuis sa création en 1996 ont quitté leur poste au cours des derniers mois. Il s'agit de M. Raynald Pouliot du Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc. et de M. Émile Tanguay qui représentait le Groupement forestier de Montmagny inc. et le Groupement forestier de L'Islet inc. Les membres sont d'accord qu'une lettre de remerciement leur soit transmise pour les remercier de leur implication au sein de l'Agence depuis plus de 20 ans.

Résolution AG1706-09

Considérant que M. Raynald Pouliot représentant du Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc. et M. Émile Tanguay qui représentait le Groupement forestier de Montmagny inc. et le Groupement forestier de L'Islet inc. ont quitté au cours des dernières semaines leur poste d'administrateur au sein de l'Agence;

Considérant que M. Pouliot et M. Tanguay siégeaient au conseil d'administration de l'Agence depuis sa création il y a plus de 20 ans;

En conséquence, il est proposé par M. Denis Boutin, appuyé par M. Raymond Laverdière, et résolu unanimement d'envoyer une lettre de remerciement à M. Pouliot et M. Tanguay pour souligner leur implication remarquable au sein du conseil d'administration de l'Agence et des comités pour toutes ces années.

12. Levée de l'assemblée

Résolution AG1706-10

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Doyon, appuyé par M. Vincent Lévesque, et résolu unanimement de lever l'assemblée à 10 h 10.

FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

Origine

En mai 1995, différents acteurs provinciaux de la forêt privée se sont réunis lors du *Sommet sur la forêt privée*. Ces participants comprenaient les organismes reconnus de producteurs forestiers, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, le monde municipal et le ministère des Ressources naturelles.

Ainsi, un régime nouveau de protection et de mise en valeur des forêts privées a été défini et les agences régionales de mise en valeur des forêts privées sont nées. Le but premier de la mise en place des agences est de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées du territoire qu'elles desservent.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a amorcé ses activités le 27 septembre 1996.

Précisons que l'article 149 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que :

« L'agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

1. L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur;
2. Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités. »

Le territoire de l'Agence des Appalaches est constitué de 62 municipalités réparties sur les quatre MRC et la ville suivantes :

- MRC de Bellechasse
- MRC des Etchemins
- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- Ville de Lévis

On retrouve sur ce territoire environ 12 600 propriétaires forestiers possédant plus de 4 ha de boisés.



Membres

Les membres réguliers sont regroupés à l'intérieur de trois catégories. Les membres associés sont notamment les conseillers forestiers accrédités autres que ceux faisant partie des groupes de partenaires. Voici la liste des membres de l'Agence en 2017-2018.

Monde municipal

MRC de Bellechasse
MRC des Etchemins
MRC de L'Islet

MRC de Montmagny
Ville de Lévis

Organismes reconnus de producteurs forestiers

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

Groupement forestier de Dorchester inc.

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Groupement forestier de L'Islet inc.

Groupement forestier de Montmagny inc.

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.

Les Bois Poulin inc.

Bardobec inc.

Maibec inc. Div. Saint-Pamphile

Bégin & Bégin inc.

Matériaux Blanchet inc.

Blanchette et Blanchette inc.

Mobilier Rustique (Beauce) inc.

Bois Daaquam inc.

Produits forestiers Arbec SENC

Bois de sciage Lafontaine inc.

Produits forestiers D.G. Itée

Carrier & Bégin inc.

Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.

Clermond Hamel Itée

Scierie Arbotek inc.

Commonwealth Plywood Itée

Scierie Dion et Fils inc.

Domtar inc. (Windsor)

Scierie Lapointe et Roy Itée

Fontaine inc.

Scierie Lauzé inc.

Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph

Silicium Québec SEC

Groupe NBG inc.

Spécialiste du bardeau de cèdre inc.

Industries Picard et Poulin inc.

Stella-Jones inc.

Industries Manufacturières Mégantic inc.

Vexco inc.

Kruger Wayagamack inc.

Membres associés

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

Consultants forestiers M.S. inc.

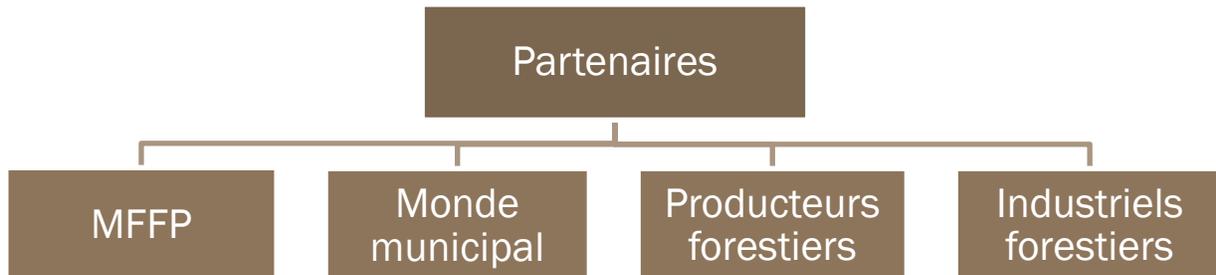
Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

Conseil d'administration

Mandat

Le conseil d'administration se compose des quatre partenaires. Les pouvoirs du conseil d'administration sont définis dans le règlement intérieur de l'Agence. Celui-ci se résume essentiellement à administrer les affaires de l'Agence et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la protection et de la mise en valeur des forêts privées de son territoire en favorisant la concertation entre les partenaires.

Conseil d'administration 2017-2018



Richard Labrie MFFP 5/7	Denis Boutin MRC des Etchemins 5/7	Caroline Houde Synd. prop. for. région Québec 7/7	Dave Chouinard Matériaux Blanchet inc. 6/7
Sylvain Lamontagne MFFP 5/7	Claude Doyon MRC de Montmagny 7/7	Martin Ladouceur Ass. prop. boisés Beauce 0/7	Raymond Laverdière Maibec inc. 6/7
	Martin J. Côté MRC de Bellechasse 4/7	Vincent Lévesques Synd. prod. bois Côte-du-Sud 6/7	Normand Simard Bois Daaquam inc. 1/7
	Eddy Morin, Président MRC de L'Islet 7/7	Michel Simard Group. for. Dorchester inc. 3/7	
	Poste Vacant Ville de Lévis 0/0	Marc-Antoine Therrien Group. for. Bellechasse- Lévis inc. 6/7	
		Yvon Deschênes Group. for. de Mont. et L'Islet inc. 4/6	
		Émile Tanguay Group. for. de Mont. et L'Islet inc. 1/1	

Au cours de la dernière année financière, sept réunions du conseil d'administration ont eu lieu. Lors de ces rencontres, les orientations et les décisions prises portent essentiellement sur les questions d'ordre politique, administratif et technique en rapport au fonctionnement de l'Agence et au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

L'élection en vue de nommer les officiers de l'Agence a été réalisée le 21 juin 2017. M. Eddy Morin fut reconduit à la présidence et est également le représentant pour la MRC de L'Islet. Mme Caroline Houde fut nommée à nouveau à la vice-présidence.

Voici les principaux dossiers qui ont été abordés par le conseil d'administration en 2017-2018 :

- Programmation budgétaire de l'Agence;
- Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée pour l'année financière 2017-2018 et comité de suivi;
- Répartitions budgétaires entre les conseillers forestiers et programmations des travaux selon le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Budget supplémentaire au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Programme de mobilisation des bois);
- Mobilisation des bois en forêt privée;
- Plan d'action 2017-2018;
- Cahier provincial de références techniques;
- Modifications aux directives administratives régionales, à la procédure de vérification opérationnelle et au contrat d'accréditation des conseillers forestiers;
- Adoption d'une procédure de vérification administrative;
- Modification de la politique de sécurisation des investissements;
- Rapport de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers intégrant les critères de performance;
- Dossiers problématiques de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce;
- Plan de redressement des Conseillers forestiers de la région de Québec inc.;
- Règlement sur la conservation des milieux humides et hydriques;
- Transfert de connaissances;
- Activités de transfert de connaissances sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Suivi de la Table des agences;
- Déménagement du siège social de l'Agence;
- Suivi des projets de l'Agence :
 - Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin d'Armagh;
 - Mise en œuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches;
 - Conservation volontaire de milieux humides;
 - Réalisation de travaux forêt-faune dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts.



Comités

Comité de gestion administrative

Mandat

Le comité de gestion administrative a pour mandat de faire l'évaluation du directeur, de réviser les évaluations des autres employés de l'Agence faites par le directeur, recommander au conseil d'administration les conditions de travail des employés, d'effectuer le suivi des dépenses administratives de l'Agence, de collaborer avec le directeur à la préparation du budget et d'évaluer les demandes d'achat d'immobilisations non prévues au budget annuel.

Membres :

Eddy Morin	Caroline Houde
Richard Labrie	Jean-Pierre Faucher
Raymond Laverdière	

Durant l'année 2017-2018, le comité s'est réuni le 1^{er} mai 2017. Les sujets abordés par le comité de gestion administrative sont les suivants :

- Conditions de travail des employés;
- Évaluation des employés;
- Suivi des dépenses;
- Programmation budgétaire.

Comité consultatif

Mandat

Le comité consultatif a pour mandat d'analyser les modifications aux directives administratives et à la procédure de vérification opérationnelle. De plus, il évalue les résultats de performance des conseillers forestiers, il analyse les réalisations en termes de transfert de connaissances et fait des recommandations au conseil d'administration. Ce comité relève du conseil d'administration.

Le comité consultatif s'est réuni à une occasion au cours de l'année.

Membres :

Dave Chouinard	Marquis Poulin
Claude Doyon	Normand Simard
Sylvain Lamontagne	Marc-Antoine Therrien
Eddy Morin	Jean-Pierre Faucher

Les sujets suivants ont été abordés lors de la rencontre et ils ont fait l'objet d'une recommandation au conseil d'administration :

- Modifications aux directives administratives régionales;
- Rapports de vérification opérationnelle et portrait des conseillers forestiers intégrant les critères de performance;
- Modification au portrait des conseillers forestiers et à la procédure de vérification opérationnelle;
- Programmation des conseillers forestiers et ordre de priorité de réalisation de travaux.

Comité sur la mobilisation des bois

Mandat

Le comité sur la mobilisation des bois a pour mandats de définir les enjeux et les objectifs relatifs à la mobilisation des bois en forêt privée sur le territoire des Appalaches, prioriser des actions, identifier des projets, trouver des moyens pour la mise en œuvre de la récolte du bois (qui, quand, comment) et faire le suivi des actions.

Membres :

Yoland Bédard
Dave Chouinard
Caroline Houde
Richard Labrie
Vincent Lévesque

Eddy Morin
Pierre Roy
Marc-Antoine Therrien
Jean-Pierre Faucher

Les sujets suivants ont été abordés lors de la rencontre qui a eu lieu en septembre 2017 :

- Mise en contexte et explication de la démarche de mobilisation des bois;
- Cibles de mobilisation des bois et axes prioritaires pour la région des Appalaches.

Ressources consenties par les partenaires

Le tableau ci-dessous présente la contribution des partenaires pour leur implication aux réunions du conseil d'administration, leur participation aux comités et la contribution financière du monde municipal à la gestion administrative de l'Agence.

Partenaires	Participation aux réunions du C.A.	Participation aux comités	Contribution monétaire	Total
Industries	3 900 \$	900 \$	- \$	4 800 \$
Ministère	4 000 \$	1 200 \$	- \$	5 200 \$
Monde municipal	9 775 \$	850 \$	7 500 \$	18 125 \$
Représentants des propriétaires	9 450 \$	2 100 \$	- \$	11 550 \$
Total	27 125 \$	5 050 \$	7 500 \$	39 675 \$

Personnel de l'Agence



Jean-Pierre Faucher
Ingénieur forestier
Directeur



Pascale Thivierge
Secrétaire administrative



Denis Ferland
Technicien forestier



Stéphanie Lefebvre-Ruel
B.Sc.A., M.Sc.
Coordonnatrice de
projets multiressources

Conseillers forestiers accrédités en 2017-2018

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne
Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y9
Tél. : 418 228-5110

Groupement forestier de Bellechasse-Lévis inc.

335, route 281
Saint-Magloire (Québec) G0R 3M0
Tél. : 418 257-2665

Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.

1120, 6^e Avenue, C.P. 148
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-5828

Groupement forestier du Sud de Dorchester inc.

1506, 25^e Avenue
Saint-Prosper (Québec) G0M 1Y0
Tél. : 418 594-8208

Conseillers forestiers de la région de Québec inc.

5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : 418 872-1773

Groupement forestier de L'Islet inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056

Consultants forestiers M.S. inc.

40-1114, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 0R8
Tél. : 418 903-4747

Groupement forestier de Montmagny inc.

76, rue Principale Est
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
Tél. : 418 598-3056

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017-2018

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), aussi connu sous le nom de programme régulier, est financé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) auquel s'ajoute la contribution des industries forestières ainsi que la participation des producteurs forestiers. La valeur des travaux est établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et le MFFP détermine le niveau de participation financière. Les taux se composent d'une aide financière pour l'encadrement professionnel (volet technique) et pour la plupart des traitements, une aide à l'exécution des travaux. L'aide technique et celle à l'exécution peuvent être financées séparément ou globalement. L'aide financière couvre 95 % de la valeur des travaux de dégagement, 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux. La différence constitue la participation du producteur forestier.

L'enveloppe provinciale reliée à ce programme est de 28,5 M\$. Le montant de la contribution du MFFP dont l'Agence a bénéficié en 2017-2018 s'est maintenu à 2 268 220 \$, soit environ 8 % de l'enveloppe provinciale. Un budget provincial supplémentaire au PAMVFP de 6 M\$ a aussi été octroyé en 2017-2018. L'Agence a obtenu 422 121 \$ dans cette enveloppe dédiée exclusivement à la réalisation de travaux commerciaux visant à augmenter la récolte de bois en forêt privée.



Statistiques du programme d'aide

Les statistiques relatives aux investissements sylvicoles de l'année 2017-2018 présentées dans cette section concernent le PAMVFP et le budget supplémentaire du PAMVFP. Le détail des réalisations par activité se trouve à l'annexe 1.

Contribution financière des partenaires

	2017-2018	2016-2017	% variation
MFFP - PAMVFP	2 268 220 \$	2 268 220 \$	0,0 %
Budget supplémentaire du PAMVFP	422 121 \$	605 030 \$	-30,2 %
Industrie	498 410 \$	417 749 \$	19,3 %
Total	3 188 751 \$	3 290 999 \$	-3,1 %

Clientèle desservie par MRC ou Ville

MRC ou Ville	Propriétaires desservis	Aide financière versée	Proportion
Bellechasse	107	466 755 \$	15,4 %
Etchemins	213	1 276 022 \$	42,1 %
L'Islet	104	632 582 \$	20,9 %
Montmagny	82	611 186 \$	20,2 %
Ville de Lévis	6	42 615 \$	1,4 %
Total 2017-2018	499	3 029 160 \$	100 %
Total 2016-2017	540	2 773 623 \$	100 %

Répartition de l'aide financière entre les petits et les grands propriétaires

Type de producteur	Propriétaires desservis	Nombre de traitements	Aide financière versée
Petits propriétaires	497	1 171	2 985 793 \$
Grands propriétaires	2	11	43 367 \$
Total 2017-2018	499	1 182	3 029 160 \$
Total 2016-2017	540	1 243	2 773 623 \$



Travaux réalisés

Traitements	2017-2018	2016-2017	Évolution
Préparation de terrain	303,8 ha	398,5 ha	-23,8 %
Reboisement	630 292 plants	730 503 plants	-13,7 %
Regarni	3 450 plants	43 459 plants	-92,1 %
Entretien de plantation	527,6 ha	605,5 ha	-12,9 %
Traitements non commerciaux	91,4 ha	129,6 ha	-29,4 %
Traitements commerciaux	1 056,1 ha	840,4 ha	25,7 %
Aide mobilisation des bois	443,9 ha	338,7 ha	31,1 %
Total	2 422,9 ha	2 739,2 ha	-11,5 %

Aide financière versée par catégorie de traitement

Traitements	2017-2018		2016-2017		Évolution
	\$	%	\$	%	
Préparation de terrain	251 613 \$	8,3 %	326 001 \$	11,8 %	-22,8 %
Reboisement	299 782 \$	9,9 %	289 825 \$	10,4 %	3,4 %
Regarni	1 842 \$	0,1 %	20 290 \$	0,7 %	-90,9 %
Entretien de plantation	790 730 \$	26,1 %	785 308 \$	28,3 %	0,7 %
Traitements non commerciaux	124 501 \$	4,1 %	140 084 \$	5,1 %	-11,1 %
Traitements commerciaux	1 466 327 \$	48,4 %	1 137 430 \$	41,0 %	28,9 %
Aide mobilisation des bois	94 365 \$	3,1 %	74 687 \$	2,7 %	26,3 %
Total	3 029 160 \$	100 %	2 773 623 \$	100 %	9,2 %

Volumes de bois récolté

Programme	Superficie en travaux commerciaux	Nombre de traitements	Aide financière versée	Volume récolté m ³ solides
MFFP - PAMVFP	1 139,0 ha	398	1 147 001 \$	87 981 m ³
Budget supplémentaire au PAMVFP	361,1 ha	90	413 691 \$	23 017 m ³
Total 2017-2018	1 500,1 ha	488	1 560 692 \$	110 998 m³
Total 2016-2017	1 179,2 ha	692	1 212 117 \$	88 461 m³
Évolution	27,2 %	-29,5 %	28,8 %	25,5 %

Budget investi par conseiller forestier et aide financière moyenne par producteur

Conseillers forestiers	Montant investi			Propriétaires desservis	Aide financière moyenne par producteur
	PAMVFP	Bud. supp.	Total		
Association des propriétaires de boisés de la Beauce	228 277 \$	52 868 \$	281 146 \$	90	3 124 \$
Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud	230 301 \$	28 246 \$	258 548 \$	49	5 276 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	227 795 \$	0 \$	227 795 \$	47	4 847 \$
Consultants forestiers M.S.	168 106 \$	25 152 \$	193 258 \$	23	8 403 \$
Groupe forestier de Bellechasse-Lévis	430 084 \$	39 044 \$	469 129 \$	98	4 787 \$
Groupe forestier de Dorchester	598 699 \$	179 220 \$	777 919 \$	87	8 942 \$
Groupe forestier de L'Islet	365 559 \$	80 778 \$	446 338 \$	62	7 199 \$
Groupe forestier de Montmagny	366 647 \$	8 382 \$	375 028 \$	57	6 579 \$
Total 2017-2018	2 615 469 \$	413 691 \$	3 029 160 \$	499	6 070 \$
Total 2016-2017	2 180 670 \$	592 953 \$	2 773 623 \$	540	5 136 \$

Participation des producteurs forestiers

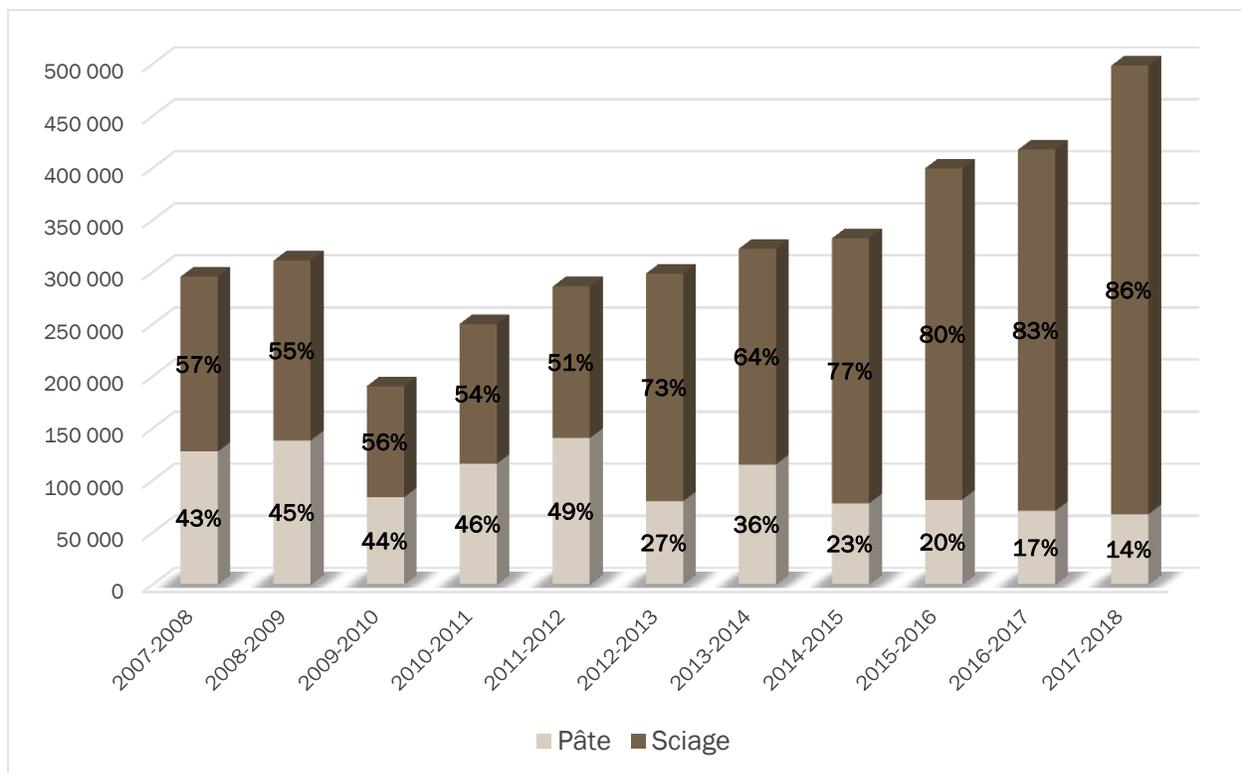
Les taux d'investissement sont établis par le BMMB et le MFFP et l'aide financière versée couvre de 80 % à 95 % de la valeur des travaux. Basée sur cette participation financière, la valeur de la contribution des producteurs forestiers pour l'année 2017-2018 est de 387 669 \$. À ce montant s'ajoute la contribution des producteurs forestiers reliée à la confection de leur plan d'aménagement forestier qui est entièrement à leur charge depuis le 1^{er} avril 2012, mais admissible au crédit du *Règlement sur le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus*. Le coût facturé par les conseillers forestiers pour la confection de 447 plans d'aménagement forestier en 2017-2018 est d'environ 178 800 \$. Ainsi, la participation totale des producteurs forestiers est de 566 469 \$.

Contribution de l'industrie

La contribution des industries forestières en 2017-2018 fut de 498 410 \$. Ces industries versent une contribution de 1 \$/m³ solide de bois achetés sur le territoire de l'Agence. La liste des industries qui ont contribué à l'Agence en ordre décroissant de contribution est présentée ci-dessous.

Bois Daaquam inc.	Les Bois Poulin inc.
Maibec inc. Div. Saint-Pamphile	Groupe NBG inc.
Matériaux Blanchet inc.	Bardeaux et Cèdres St-Honoré inc.
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	Fontaine inc.
Domtar inc. (Windsor)	Scierie Lauzé inc.
Kruger Wayagamack inc.	Groupe Lebel inc. Division Saint-Joseph
Clermond Hamel Itée	Bardobec inc.
Produits forestiers D.G. Itée	Industries Manufacturières Mégantic inc.
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Commonwealth Plywood Itée
Produits forestiers Arbec SENC	Scierie Dion et Fils inc.
Carrier & Bégin inc.	Blanchette et Blanchette inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.	Stella-Jones inc.
Scierie Arbotek inc.	Silicium Québec SEC
Scierie Lapointe et Roy Itée	Bégin & Bégin inc.
Spécialiste du bardeau de cèdre inc.	Vexco inc.
Industrie Picard et Poulin inc.	

Évolution du volume de bois déclaré par les industries (m³ solides)



Vérification opérationnelle et critères de performance

L'Agence réalise une vérification opérationnelle des travaux qu'elle finance afin de s'assurer que ceux-ci satisfont les exigences définies par le MFFP et l'Agence. Toujours dans une optique d'amélioration continue, cette opération permet également d'évaluer la qualité des travaux exécutés et la satisfaction des propriétaires sur les services rendus par leur conseiller forestier. Afin de répondre à une exigence découlant du Rendez-vous de la forêt privée 2011, des critères de performance provinciaux ont été établis par le MFFP. Ceux-ci ont été intégrés à la vérification opérationnelle et servent à l'évaluation des conseillers forestiers selon des cibles régionales définies par l'Agence.

L'objectif de la vérification opérationnelle est fixé à 8 % des dossiers préparés ou facturés par conseiller forestier, par groupe d'activités et par programme dont 6 % des dossiers sont choisis aléatoirement et 2 % de façon ciblée.

La vérification opérationnelle porte à la fois sur les prescriptions sylvicoles et les rapports d'exécution.

La valeur des travaux vérifiés dans le cadre du PAMVFP en 2017 totalise 977 361 \$, soit 30,7 % des sommes investies pendant la période de vérification. La valeur des mesures coercitives appliquées à la suite de la vérification est de 13 823 \$.

Voici la conformité générale des documents et travaux vérifiés en 2017 dans le cadre de la vérification opérationnelle.

	Nombre vérifiés	Nombre conformes	% conforme	
			2017	2016
Prescriptions sylvicoles	148	125	84,5 %	77,8 %
Rapports d'exécution	130	112	86,2 %	81,5 %
Qualité des travaux	130	123	94,6 %	89,8 %
Quantités facturées	130	118	90,8 %	90,9 %
Total	538	478	88,8 %	85,1 %

Les tableaux suivants exposent les résultats de la vérification opérationnelle en considérant la pondération définie pour le portrait des conseillers forestiers ainsi que les différents critères de performance.



Conformité des prescriptions sylvicoles

Groupe d'activités	2017			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de dossiers	Nombre vérifiés	% vérifié	2017	2016
Préparation de terrain	116	10	8,6 %	80,6 %	83,5 %
Reboisement et regarni	130	14	10,8 %	87,1 %	93,9 %
Entretien de plantation	176	16	9,1 %	76,6 %	93,5 %
Traitements non commerciaux	44	7	15,9 %	85,7 %	100 %
Traitements commerciaux	750	101	13,5 %	90,8 %	79,2 %
Conseils techniques à l'acte	4	0	0,0 %	0,0 %	92,5 %
Total 2017	1 220	148	9,4 %	88,0 %	
Total 2016	862	81	9,4 %		87,3 %

Conformité des rapports d'exécution

Groupe d'activités	2017			% de conformité (Cible : 100 %)	
	Nombre de dossiers	Nombre vérifiés	% vérifié	2017	2016
Préparation de terrain	109	15	13,8 %	94,9 %	99,2 %
Reboisement et regarni	130	14	10,8 %	86,4 %	93,0 %
Entretien de plantation	231	17	7,4 %	92,9 %	97,4 %
Traitements non commerciaux	44	6	13,6 %	98,3 %	97,7 %
Traitements commerciaux	750	78	10,4 %	98,2 %	92,1 %
Conseils techniques à l'acte	4	0	0,0 %	0,0 %	88,8 %
Total 2017	1 268	130	10,3 %	92,1 %	
Total 2016	931	92	9,9 %		93,5 %

Autres critères de performance	Cibles	% de conformité	
		2017	2016
Conformité des suivis de plantation	100 %	100 %	88,9 %
Respect de la programmation de l'Agence	90 %	81,2 %	92,9 %
Programme de santé et sécurité au travail	100 %	100 %	87,5 %
Qualité des documents	100 %	95,5 %	95,0 %
Moyenne d'aide financière par producteur	100 %	NA ¹	100 %
Satisfaction de la clientèle desservie	85 %	89,2 %	92,8 %
Performance globale des conseillers forestiers	85 %	90,3 %	91,3 %

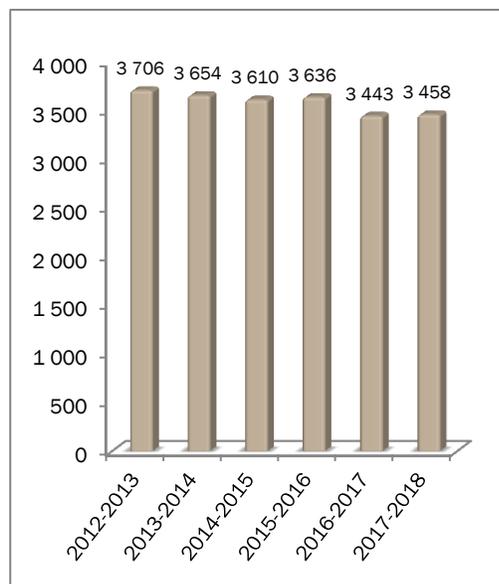
¹ Ce critère de performance n'est plus évalué à compter de l'année 2017.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés

Depuis le 1^{er} avril 2012, le PAMVFP ne finance plus la confection du plan d'aménagement forestier (PAF). Par contre, les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles au remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus. Les PAF produits doivent être conformes au règlement établi par les agences. À cet effet, l'Agence a actualisé son règlement sur le PAF le 7 mars 2013.

Au 31 mars 2018, on comptait 3 458 producteurs forestiers reconnus sur une possibilité d'environ 12 600, soit 27 % des propriétaires qui possèdent un plan d'aménagement forestier valide. On note une augmentation de 0,4 % du nombre de producteurs enregistrés comparativement à l'année précédente. La superficie forestière enregistrée est également en augmentation et atteint 44 % de la superficie forestière productive.

Évolution du nombre de producteurs forestiers enregistrés



MRC	Nombre producteurs forestiers potentiels	Nombre producteurs forestiers enregistrés ¹	% producteurs enregistrés	% superficie forestière enregistrée
Bellechasse	3 233	872	27%	42%
Etchemins	3 163	1 476	47%	65%
L'Islet	2 828	614	22%	36%
Montmagny	2 323	463	20%	33%
Lévis	1 052	127	12%	24%
Total	12 599	3 552	28%	44%

¹ Considère qu'un propriétaire peut posséder un lot sur le territoire de plus d'une MRC.

Nouveaux producteurs forestiers enregistrés

Année	Nombre
2012-2013	136
2013-2014	179
2014-2015	182

Année	Nombre
2015-2016	228
2016-2017	164
2017-2018	173

Transfert de connaissances

L'Agence a investi un montant de 25 132 \$ en transfert de connaissances en 2017-2018. De cette somme, 19 376 \$ furent consacrés pour le financement d'activités de formations par nos trois mandataires, soit l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Le tableau suivant présente les activités réalisées. Notons que les propriétaires devaient déboursier, dans la majorité des cas, une somme de 25 \$ pour participer à la formation ce qui représente une contribution de 3 325 \$.



Activités de transfert de connaissances réalisées en 2017-2018

Activités de formation	Nombre d'activités	Nombre de participants
Abattage directionnel	4	30
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	5	39
Éclaircies et jardinage	2	20
Façonnage des bois	1	8
Fiscalité forestière	1	23
Transfert de boisés et d'érablières	1	13
Total	14	133

De plus, 5 756 \$ ont été investis pour des visites-conseils et des conseils techniques afin que les conseillers forestiers puissent répondre aux questions et offrir des renseignements à des propriétaires désirant aménager leurs boisés. Les visites-conseils sont offertes autant aux producteurs forestiers reconnus qu'aux propriétaires de boisés qui n'ont pas de plan d'aménagement forestier. Voici le tableau représentant la répartition de l'aide versée par groupe d'activités :

Visites-conseils et conseils techniques financés en 2017-2018

Groupe d'activités	Aide financière versée	Nombre d'unités
Conseil technique 1 ^{ère} éclaircie commerciale	312 \$	0,4 ha
Conseil technique autres trait. commerciaux	936 \$	1,3 ha
Visites-conseils	4 508 \$	46 visites
Total	5 756 \$	

Activités réalisées pour l'administration

Application de la politique de sécurisation des investissements

En septembre 2017, l'Agence a adopté des modifications à sa politique de sécurisation des investissements. Rappelons que celle-ci vise à assurer la protection des travaux à venir et ceux réalisés grâce à l'aide financière provenant des programmes administrés par l'Agence. Cette politique regroupe les éléments de contenu proposés par le MFFP qui s'appliquent à la réalité de notre Agence.

Au cours de l'année 2017-2018, 36 dossiers de destructions de travaux ont été soumis ou détectés par l'Agence. L'aide financière, versée pour les travaux protégés qui ont été détruits, a été ou sera réclamée aux propriétaires. L'Agence a aussi répondu à 159 demandes de propriétaires, notaires, MRC ou conseillers forestiers au sujet des engagements en vigueur relatifs à la protection des travaux financés. Ces requêtes sont en constante augmentation et l'Agence offre un soutien continue aux notaires instrumentant pour le transfert des engagements lors de la vente d'une propriété boisée.

Rencontres de la Table des agences - MFFP

Issue du Rendez-vous de la forêt privée 2011, la Table des agences / MFFP formée de représentants de chacune des agences et du ministère traite des aspects techniques et administratifs de la livraison des programmes d'aide. La Table s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2017-2018. Les principaux sujets traités touchaient, l'entente de gestion agence - MFFP, le budget supplémentaire du PAMVFP, la planification stratégique du MFFP, la valeur des traitements sylvicoles, le *Cahier de références techniques*, la mobilisation des bois, le programme d'arrosage pour la tordeuse des bourgeons de l'épinette, le remboursement des taxes foncières des producteurs forestiers reconnus et la reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers.

Comité SIGGA

Le comité SIGGA s'est réuni à une reprise au cours de l'année. Le directeur siège au comité. La rencontre a porté sur l'avancement de l'élaboration du SIGGA 2.0. Des formulaires uniques de prescription sylvicole et de rapport d'exécution ont également été élaborés. Le déploiement du SIGGA 2.0 devrait se faire au cours de l'année 2018.

Comité de suivi sur la grille de taux d'investissement

Le directeur assiste au comité provincial sur la grille de taux d'investissement en forêt privée. Ce comité est chapeauté par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et fournit des recommandations sur les améliorations à apporter à l'établissement de la valeur des travaux. Il s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2017-2018 en plus d'une présentation aux partenaires du travail réalisé. Les actions menées par le BMMB ont porté sur les ajustements des taux de la forêt publique aux superficies moyennes en forêt privée, le calcul d'intrants spécifiques à la forêt privée pour les travaux commerciaux, la révision du coût pour le transport de plants et la validation de l'utilisation des équations de récolte développées par FPIinnovations.

Rencontres des conseillers forestiers

L'Agence organise en début de saison une rencontre avec tous ces conseillers forestiers. Cette réunion permet de présenter les modifications à l'encadrement technique et administratif des programmes, expliquer la priorisation des travaux à respecter et présenter les projets en cours et le financement offert. L'Agence a aussi réalisé pendant l'année deux rencontres et trois visites terrain avec des conseillers forestiers afin de discuter de l'interprétation des balises techniques.

Autres activités

Voici les autres activités et réalisations de l'Agence pour l'année 2017-2018 :

- Révision complète des *Directives administratives régionales*, de la *Procédure de vérification opérationnelle*, de la *Politique de sécurisation des investissements* et du contrat d'accréditation des conseillers forestiers;
- Rédaction et adoption d'une politique de vérification administrative;
- Mise à jour du site Internet de l'AMVAP;
- Distribution d'arbres à la municipalité de Saint-Léon-de-Standon dans le cadre du mois de l'arbre;
- Participation à la révision du *Cahier d'instructions techniques pour la réalisation de travaux forêt-faune* et l'établissement de la valeur de l'aide financière;
- Dépôts de demandes d'aide financière pour la poursuite des projets multiressources, en lien avec l'aménagement écosystémique, les changements climatiques, la conservation volontaire et le plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie;
- Mise à jour de la géodatabase rassemblant les couches numériques des éléments sensibles, modification du guide d'utilisation et distribution aux conseillers forestiers;
- Réalisation d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle desservie par les conseillers forestiers;
- Bonification des couches numériques et base de données d'historique des plantations financées en préparation à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette et pour la réalisation des premières éclaircies commerciales;
- Animation avec des syndicats d'activités de transfert de connaissances pour les propriétaires sur la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- Préparation d'outils pour les conseillers forestiers afin de faire du démarchage pour la mobilisation des bois;
- Préparation de données pour l'élaboration de plans de développement de la zone agricole;
- Collaborations avec des conseils de bassin versant pour la réalisation de projets touchant les milieux humides et les cours d'eau;
- Participation aux consultations sur les projets de règlements d'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement* concernant les milieux humides;
- Collaborations avec la direction régionale de production de plants forestiers pour la recherche de solutions au manque de plants pour le reboisement;
- Poursuite de la compilation dans une base de données des résultats de suivis de plantations et de dégagement;
- Assistanes à des ingénieurs forestiers qui ne sont pas des conseillers forestiers accrédités dans la planification de travaux destinés au programme de remboursement des taxes foncières;
- Déménagement du siège social de l'Agence.



Plan d'action

En lien avec les objectifs du PAMVFP axés vers la récolte et le développement du potentiel de la forêt privée, le MFFP demande aux agences de produire un plan d'action annuel qui est annexé à l'entente de gestion. Voici un résumé du bilan du plan d'action 2017-2018.

Actions PAMVFP	Cibles ¹	Résultats	% atteint
Réaliser des travaux non commerciaux	45 %	45 %	99 %
	1 297 ha	1 268 ha	98 %
Réaliser des travaux commerciaux	50 %	48 %	96 %
	1 705 ha	1 532 ha	90 %
Sommes investies et nombre d'activités de transfert de connaissances	1,3 %	0,8 %	59 %
	87 activités	59 activités	68 %
Actions budget additionnel PAMVFP			
Réaliser des travaux commerciaux	98 %	98 %	100 %
	274 ha	302 ha	110 %
Exécuter des activités d'aide technique à la mobilisation des bois	113 ha	59 ha	53 %
Volume récolté régionalement et livré aux usines de transformation ²	530 634 m ³	571 400 m ³	108 %

¹ Les cibles en % représentent la proportion des sommes investies dans l'année.

² La cible établie par le MFFP était de 556 352 m³, ainsi 103 % de la cible a été atteint.

Certification forestière

L'Agence réalise plusieurs projets contribuant à l'intégration de nouvelles pratiques forestières et environnementales répondant ainsi à des enjeux liés à la certification forestière. Entre autres, des travaux forêt-faune et des traitements adaptés à l'aménagement écosystémique ont été réalisés à partir de sources de financement alternatives issues du Programme de développement durable des forêts du MFFP et du programme ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada. L'Agence a également œuvré dans la conservation de sites sensibles et actualisé sa base de données géomatiques des sites à haute valeur de conservation qui est utilisée au quotidien par les conseillers forestiers.



Plan de protection et de mise en valeur

Le deuxième Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PPMV) a été adopté en juin 2014. Rappelons que ce deuxième PPMV comprend 10 enjeux prioritaires pour lesquels une série d'objectifs, d'actions, d'indicateurs et de cibles ont été définis. Voici un résumé de certaines actions du PPMV qui ont été réalisées en 2017-2018 ainsi que des données relatives à la possibilité forestière du territoire.

Évolution du volume de bois sur pied et de la possibilité forestière sur le territoire de l'AMVAP (m³ solides)

Types d'essences	1980	1990	2003
Feuillus	20 188 000	22 897 000	24 801 000
Résineux	13 872 000	14 369 000	17 093 000
Total	34 060 000	37 266 000	41 894 000
% variation		+ 9,4 %	+ 12,4 %
Possibilité forestière		923 759	1 120 493
% variation			+ 21,2 %

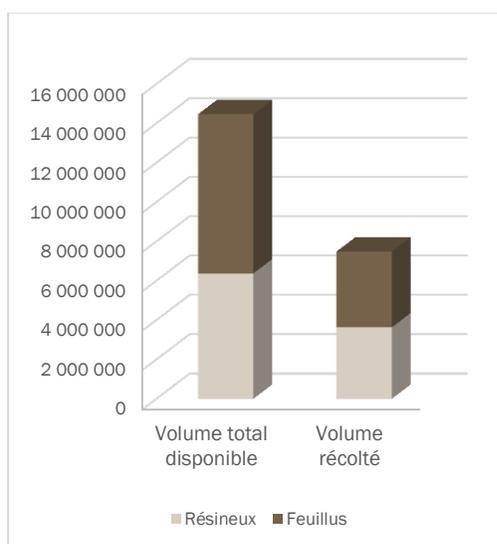
Proportion de la possibilité forestière récoltée en incluant le bois de chauffage

Année	% de la possibilité forestière récoltée
2012	45,5 %
2013	47,9 %
2014	49,0 %
2015	55,2 %
2016	57,8 %
2017	66,7 %

Proportion de la possibilité forestière récoltée en 2017-2018

Groupe d'essences	Bellechasse	Etchemins	L'Islet	Montmagny	Lévis	AMVAP
Sapin, épinettes et pins	120,6 %	132,4 %	103,3 %	81,9 %	27,9 %	107,4 %
Autres résineux	34,5 %	41,1 %	17,2 %	5,8 %	0,0 %	24,2 %
Feuillus durs	40,1 %	51,2 %	41,9 %	37,0 %	26,7 %	41,8 %
Peupliers	99,3 %	80,2 %	66,3 %	50,7 %	34,4 %	71,5 %
Total	73,7 %	86,0 %	62,0 %	51,7 %	25,4 %	66,7 %

Comparaison de la récolte et du volume disponible pour la période 2005 à 2017



2005-2017				
Groupe d'essences	Volume total disponible ¹	Volume récolté	Volume disponible non récolté	% récolté
Résineux	6 372 728	3 633 149	2 739 578	57 %
Feuillus	8 083 522	3 589 306	4 494 216	44 %
Total	14 456 250	7 222 455	7 233 794	50 %

¹ Considère la mortalité naturelle de la forêt qui a été soustraite du volume disponible.

Suivi du plan d'action du PPMV

Orientation 1 : Valoriser une culture forestière chez les propriétaires forestiers et offrir des outils permettant d'accroître la production de matière ligneuse dans le respect de la ressource	Cibles ou état initial	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017
Enjeu 1 - Production de matière ligneuse			
<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la réalisation de travaux avec récolte de bois pour augmenter la production de matière ligneuse. 	PAMVFP : 1 118 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 1 506 ha PRTF : 1 030 ha Total : 2 536 ha	PAMVFP : 1 192 ha PRTF : 1 227 ha Total : 2 419 ha
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les superficies aménagées dans le cadre des programmes d'aide. 	PAMVFP : 3 769 ha (moy. 2008-2012)	PAMVFP : 2 789 ha PRTF : 1 174 ha Total : 3 963 ha	PAMVFP : 2 761 ha PRTF : 1 370 ha Total : 4 131 ha
<ul style="list-style-type: none"> Suivre le respect de la possibilité forestière. 	De 2008-2012 : 41 %	67 % de la possibilité for. récoltée	58 % de la possibilité for. récoltée
<ul style="list-style-type: none"> Susciter l'intérêt des propriétaires envers l'aménagement forestier par l'offre de formations. 	15 formations 150 participants	14 formations 133 participants	23 formations 285 participants
Orientation 2 : S'assurer d'une utilisation judicieuse des budgets d'aménagement forestier afin de maximiser les retombées des investissements sylvicoles			
Enjeu 2 - Investissements sylvicoles			
<ul style="list-style-type: none"> Prioriser la première éclaircie commerciale dans les plantations et les peuplements naturels éduqués. 	PAMVFP : 320 ha	PAMVFP : 845 ha PRTF : 14 ha Total : 860 ha	PAMVFP : 671 ha PRTF : 61 ha Total : 732 ha
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les conseillers forestiers. 	En 2012 : 94 %	90 %	91 %
Orientation 3 : Contribuer à offrir des services diversifiés et adaptés aux intérêts des propriétaires forestiers			
Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'offre de travaux forêt-faune aux propriétaires. 	En 2012 : 124 ha	25 ha	65 ha
<ul style="list-style-type: none"> Inclure de l'information faunique aux plans d'aménagement forestier des propriétaires intéressés. 	En 2012 : 3 PAFF	1 PAFF	1 PAFF

Enjeu 3 - Valeurs et intérêts des propriétaires forestiers			
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les connaissances des conseillers forestiers à jour en ce qui a trait à l'aménagement multiresource. 		2 visites avec cons. forestiers en 2017	2 formations offertes à l'été 2016 aux cons. for.
Orientation 4 : Viser à maintenir des conditions de travail permettant le recrutement et le développement d'une main-d'œuvre sylvicole de qualité			
Enjeu 4 - Maintien et recrutement de la main-d'œuvre			
<ul style="list-style-type: none"> Ajuster les taux de l'aide financière afin de maintenir les conditions de travail des ouvriers sylvicoles. 	Préparation de l'étude des taux	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP	La valeur des travaux est établie par le BMMB et le MFFP
<ul style="list-style-type: none"> Revoir périodiquement les normes techniques afin de simplifier la tâche des travailleurs lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 	Révision annuelle du Cahier d'instruc. techniques	Le Cahier de références techniques relève du MFFP	Le Cahier de références techniques relève du MFFP
Orientation 5 : Contribuer au maintien de la biodiversité et à restaurer progressivement les attributs des forêts naturelles	Cibles ou état initial	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017
Enjeu 5 - Attributs des forêts naturelles / Enjeu 6 - Conservation des milieux naturels / Enjeu 7 - Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles / Enjeu 8 - Protection des habitats fauniques / Enjeu 9 - Qualité de l'eau / Enjeu 10 - Protection des sols			
<ul style="list-style-type: none"> Expérimenter des traitements adaptés à la stratégie d'aménagement écosystémique. 	77 ha	97 ha	78 ha
<ul style="list-style-type: none"> Transfert de connaissances aux conseillers forestiers sur l'intégration de l'écologie dans les traitements. 		Soutien aux conseillers forestiers	Formations offertes à l'été 2016 aux cons. for.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour les données servant à identifier les forêts à haute valeur pour la conservation (FHVC), former les conseillers forestiers à leur utilisation et voir à l'application des mesures d'atténuation nécessaires lors de l'exécution des travaux sylvicoles. 		Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers	Diffusion des couches et soutien aux conseillers forestiers
<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à conserver les milieux naturels d'intérêt par la sensibilisation et la formation des propriétaires et des conseillers forestiers. 		Conservation volontaire : 88 ha	Reconnaissance officielle de la réserve naturelle Cons. vol. : 121 ha

Projets

Réalisation de travaux forêt-faune sur le territoire des Appalaches 2017-2018

En 2017-2018, un peu plus de 30 000 \$ ont été investis pour réaliser des travaux intégrant des mesures d'atténuation et de mise en valeur des habitats fauniques grâce au financement reçu par le Programme d'aménagement durable des forêts. Une éclaircie commerciale avec trouées d'une superficie de 7,7 ha et un dégagement de plantation avec conservation de secteurs non traités de 9,8 ha ont permis de maintenir ou d'améliorer la présence de nourriture pour la faune en s'inspirant des modalités décrites dans le *Cahier d'instructions techniques pour la réalisation de travaux forêt-faune en Chaudière-Appalaches* qui a été révisé à l'été 2017. Un montant de 32 600 \$ a été accordé à l'Agence pour réaliser ce projet.



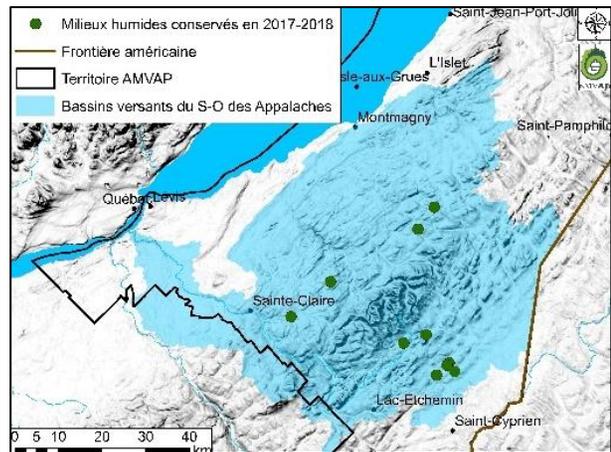
Suivi d'ententes de conservation volontaire de milieux humides dans les Appalaches

Un suivi des ententes de conservation volontaire signées avec le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA) au début des années 2000 a été réalisé à l'été 2017 par l'Agence afin de valider l'efficacité de cette méthode de conservation. Grâce au financement du programme Faune-Forêt de la Fondation de la faune du Québec (4 000 \$), 10 ententes de conservation signées avec le CRECA ont été suivies et les propriétaires ont reçu des rapports de visite afin de les fidéliser envers leur initiative de conservation et de recommander certaines actions en lien avec le maintien de l'intégrité de leur milieu humide si des situations problématiques étaient observées. Les suivis réalisés ont permis de conclure que les propriétaires qui ont conservé leur milieu humide respectent très bien les modalités proposées dans leur cahier de propriétaire. Un projet similaire aura lieu à l'été 2018 pour effectuer le suivi d'ententes signées avec l'AMVAP en 2013 dans le bassin versant de la Haute-Échemin.



Conservation volontaire de milieux humides dans les bassins versants du Sud-Ouest des Appalaches

Près de 90 ha de milieux humides ont été conservés volontairement en 2017-2018 sur le territoire des bassins versants du Sud-Ouest des Appalaches grâce au financement reçu par la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Faune-Forêt (13 500 \$). Ce financement a permis de conclure 13 ententes de conservation avec des propriétaires de tourbières, de marécages et de complexes de milieux humides. Un projet similaire se déroulera en 2018-2019 pour le territoire du bassin versant de la rivière du Sud.



Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh

Ce projet, financé par le programme Faune-Forêt de la Fondation de la faune du Québec, a débuté en mai 2016 et prendra fin le 31 août prochain. À la suite de la création d'un cahier de planification intégrée identifiant les enjeux sociaux, fauniques, environnementaux et forestiers présents sur le territoire du sous-bassin versant d'Armagh, des actions de mise en valeur des habitats fauniques ont été suggérées notamment en lien avec la formation possible d'un ravage de cerfs de Virginie qui couvrirait 25 % de la superficie du sous-bassin. En 2017-2018, ce sont 23 540 \$ qui ont été investis. En 2018-2019, environ 15 ha supplémentaires pourront être aménagés sur le territoire par des travaux fauniques.

Description du traitement	Nombre d'unités	Aide financière versée 2017-2018
Conservation de secteurs non traités	17,3 ha	1 558 \$
Martelage de travaux intégrant des mesures d'atténuation fauniques	9,6 ha	1 395 \$
Coupes totales avec maintien de secteurs non traités	11,3 ha	2 734 \$
Coupe progressive avec trouées et/ou avec maintien de secteurs non traités	9,6 ha	9 399 \$
Total	47,8 ha	15 086 \$

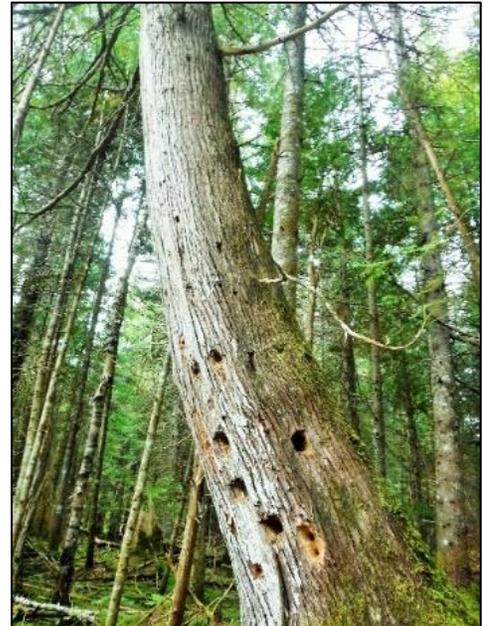
Portrait et plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie dans les Appalaches

Ce projet vise l'élaboration d'un portrait et d'un plan d'orientation pour les quatre ravages de cerfs de Virginie reconnus sur le territoire des Appalaches. Un montant de 25 524 \$ est accordé de la part de la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Faune-Forêt pour ce projet se déroulant du mois de mai 2017 à mai 2019. En 2017-2018, les données écoforestières des ravages à l'étude (Montmagny, Sainte-Germaine-Station, Mont Orignal et Saint-Malachie) ont été mises à jour afin d'établir le potentiel actuel d'habitat des ravages. Ce potentiel sera confirmé lors d'inventaires forêt-faune réalisés au printemps 2018 et financés en partie par la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec (4 000 \$). Les données acquises dans le cadre du projet permettront d'établir le portrait actuel de la qualité d'habitat des ravages dans les Appalaches et de proposer des recommandations d'aménagement forestier pour mettre en valeur ces habitats de façon à maintenir les populations de cerfs de Virginie à des niveaux équilibrés en termes de bénéfices socio-économiques.



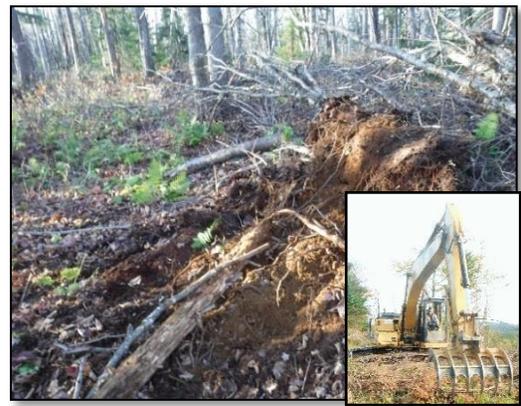
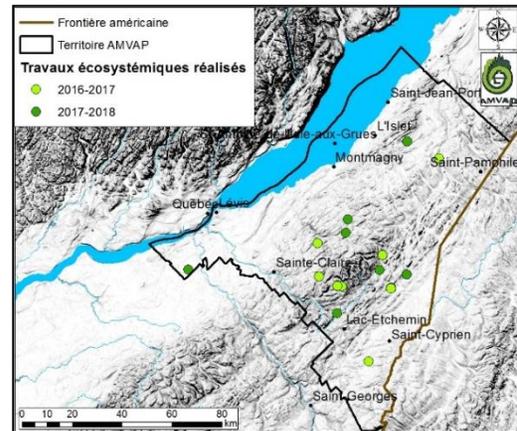
Conservation volontaire de vieilles forêts dans les Appalaches 2017-2019

Ce nouveau projet de conservation volontaire de vieilles forêts est financé par le Programme d'intendance de l'habitat d'Environnement et Changement climatique Canada (12 276 \$) et par le programme Faune-Forêt de la Fondation de la faune du Québec (12 466 \$). Il a débuté en juin 2017 et se terminera en mars 2020. Il vise à concrétiser une dizaine d'ententes de conservation volontaire de vieilles forêts d'essences en déclin pour protéger 50 ha de vieux peuplements présentant des occurrences ou des habitats potentiels d'espèces à statut précaire. Grâce aux montants reçus en 2017-2018 de la part des deux organismes subventionnaires (4 665 \$), les vieilles forêts ont été sélectionnées et 11 propriétaires ont donné leur accord pour protéger plus de 80 ha de vieilles forêts situées dans les MRC de Montmagny et de l'Islet. Les inventaires de ces vieilles forêts seront réalisés à l'été 2018 et les propriétaires recevront un cahier personnalisé pour les sensibiliser à l'importance écologique de ces peuplements. Une visite de vieilles forêts conservées offerte au grand public sera réalisée à l'été 2019.



Mise en œuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches

Ce projet, né à l'automne 2015 et financé par le programme ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada, s'est terminé avec la fin de la dernière année financière. Il aura permis d'informer les conseillers forestiers sur les mesures d'atténuation écosystémiques pouvant être intégrées aux travaux sylvicoles et de réaliser de nombreux travaux intégrant ces mesures. Grâce au dynamisme des conseillers et des propriétaires forestiers, près de 60 000 \$ de travaux intégrant des mesures d'atténuation ont été réalisés à partir du financement du projet, dont près de 29 000 \$ en 2017-2018. Au cours de l'année, l'Agence a reçu 44 773 \$ de la part de l'organisme subventionnaire. Au total, des travaux écosystémiques ont été réalisés pour une valeur de 130 000 \$ pour la durée du projet. Environ 700 chicots ont été conservés dans des coupes partielles et totales, 20 ha de scarifiage ont été effectués, 80 ha de travaux ont intégré des secteurs non traités et 30 ha de travaux commerciaux ont conservé plus de 10 semenciers d'essences en déclin par hectare. Le projet a donc permis de mettre en œuvre la stratégie d'aménagement écosystémique développée par l'Agence afin de maintenir ou de restaurer certains attributs de forêts naturelles grâce au montant de 96 252 \$ d'Environnement et Changement climatique Canada reçu pour toute la durée du projet. Ces travaux mèneront à la venue d'un projet d'adaptation de la sylviculture écosystémique aux changements globaux (automne 2018 - septembre 2021) qui sera réalisé en partenariat avec l'équipe de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT) de l'Université du Québec en Outaouais.



Description du traitement écosystémique	Nombre d'unités	Aide financière versée 2017-2018
Scarifiage par poquet	16,4 ha	14 283 \$
Conservation de plus de 10 semenciers d'essences en déclin par hectare	3,8 ha	1 239 \$
Conservation de chicots et de gros arbres vivants	104 arbres	3 038 \$
Création de trouées	10,4 ha	936 \$
Conservation de secteurs non traités	43,9 ha	9 076 \$
Total	74,5 ha	28 572 \$

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2018

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 10
Renseignements complémentaires	11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lemieux Nolet

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Lac-Étchemin (Québec)
Le 8 mai 2018

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
Produits		
Subvention Gouvernement du Québec	2 690 342 \$	2 873 250 \$
Contributions (page 11)	123 337	142 240
Contributions de l'industrie	498 410	417 749
Mesures coercitives	5 826	79 479
Autres produits	18 191	15 653
	3 336 106	3 528 371
Charges		
Conseillers forestiers	3 102 508	2 854 817
Présidence	1 000	1 063
Salaires et charges sociales	234 358	229 541
Conception de logiciels et services informatiques	17 765	12 870
Acquisition de données	1 031	5 610
Projets		
PEH - Lisier	645	645
Transfert de connaissance	25 132	40 599
Services professionnels	-	1 172
Plan d'orientation ravage de cerfs	5 524	-
Remboursement de contributions de l'industrie	-	4 794
Honoraires professionnels	8 853	4 113
Loyer	9 627	10 409
Entretien de locaux	945	810
Télécommunications	5 261	4 235
Publicité et communications	430	-
Papeterie et dépenses de bureau	8 965	9 317
Cotisations	938	850
Formations	1 538	617
Frais de déplacements et repas	13 365	14 069
Assurances	4 173	4 119
Frais de réunion	508	206
Mauvaises créances	-	58 900
Amortissement		
Équipement informatique et logiciel	5 105	4 291
Mobilier et équipement de bureau	565	-
Autres	989	1 168
	3 449 225	3 264 215
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(113 119)	264 156
Autre produit		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	422	500
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(112 697) \$	264 656 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de l'évolution de l'actif net Exercice terminé le 31 mars 2018

	Affectations internes (note 7)	Investis en immobilisations	Non affecté	2018 Total	2017 Total
Solde au début de l'exercice	153 969 \$	7 792 \$	316 890 \$	478 651 \$	213 995 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(5 670)	(107 027)	(112 697)	264 656
Investissement en immobilisations	-	8 143	(8 143)	-	-
Utilisation des affectations internes	(150 114)	-	150 114	-	-
Solde à la fin de l'exercice	3 855 \$	10 265 \$	351 834 \$	365 954 \$	478 651 \$

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État de la situation financière

31 mars 2018

	2018	2017
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 905 664 \$	513 394 \$
Débiteurs (note 3)	74 465	98 199
Subventions à recevoir	31 051	51 137
Frais payés d'avance	1 204	1 174
	3 012 384	663 904
Immobilisations corporelles (note 4)	10 265	7 792
	3 022 649 \$	671 696 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	306 695 \$	193 045 \$
Subvention reportée (note 6)	2 350 000	-
	2 656 695	193 045
Actif net		
Affectations internes	3 855	153 969
Investi en immobilisations	10 265	7 792
Non affecté	351 834	316 890
	365 954	478 651
	3 022 649 \$	671 696 \$
Engagement (note 8)		

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 12 697) \$	264 656 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie		
Amortissement	5 670	4 291
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(422)	(500)
	(107 449)	268 447
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Débiteurs	23 734	29 174
Subventions à recevoir	20 086	(4 224)
Frais payés d'avance	(30)	-
Créditeurs	113 650	(58 938)
	49 991	234 459
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 143)	(3 251)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	422	500
	(7 721)	(2 751)
Activité de financement		
Subvention reportée	2 350 000	-
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 392 270	231 708
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	513 394	281 686
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	2 905 664 \$	513 394 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2018

1. Statut et nature des activités

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre a-18.1) du Québec, a pour but d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire. Il est un organisme sans but lucratif et est conséquemment exempté des impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la durée de vie des immobilisations et le recouvrement des débiteurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Taux
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 %
Logiciels	50 %

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports afférents aux immobilisations sont constatés à titre de revenus de subvention au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Contributions de l'industrie, mesures coercitives et autres produits

Les contributions de l'industrie, les mesures coercitives et les autres produits sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant est connu à la date d'achèvement des états financiers.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2018

3. Débiteurs

	2018	2017
Mesures coercitives	5 826 \$	87 198 \$
Contributions de l'industrie	63 449	66 263
Remboursement de propriétaires	9 240	-
Provision pour mauvaises créances	(7 628)	(58 900)
	70 887	94 561
TPS et TVQ	3 578	3 638
	74 465 \$	98 199 \$

4. Immobilisations corporelles

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	31 399 \$	26 314 \$	5 085 \$	- \$
Équipement informatique	66 478	61 625	4 853	7 792
Logiciels	21 678	21 351	327	-
	119 555 \$	109 290 \$	10 265 \$	7 792 \$

5. Créiteurs

	2018	2017
Fournisseurs	282 313 \$	170 921 \$
Salaires et vacances	17 072	15 093
Sommes à remettre à l'État	7 310	7 031
	306 695 \$	193 045 \$

6. Subvention reportée

Le 29 mars 2018, l'organisme a encaissé une subvention de 2 350 000 \$ octroyée par le Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, qui a pour but de soutenir et accroître la production de bois en forêts privées et pour limiter les pertes en matières ligneuses des aires affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette subvention pourra être utilisée jusqu'au 31 mars 2023.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Notes complémentaires

31 mars 2018

7. Affectations internes

Au début de l'exercice, un montant de 25 760 \$ était grevé d'une affectation interne aux fins des projets de Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh, de Réalisation de travaux forêt-faune sur le territoire des Appalaches 2016-2017 et de Mise en oeuvre de la stratégie d'aménagement écosystémique sur le territoire des Appalaches. Au cours de l'exercice, un montant de 21 905 \$ a été utilisé pour ces projets. Au 31 mars 2018, un solde de 3 855 \$ demeure grevé d'une affectation interne pour le projet de Mise en valeur des habitats fauniques du sous-bassin versant d'Armagh.

De plus, au début de l'exercice, l'organisme disposait d'un montant de 128 209 \$ grevé d'une affectation interne pour les fins du programme régulier, étant donné que l'organisme n'a pas investi cette somme reçue pour les travaux à effectuer par les conseillers forestiers. Au cours de l'exercice, le montant total de 128 209 \$ a été utilisé pour les travaux des conseillers forestiers.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

8. Engagement

L'organisme est lié par une convention de bail de locaux échéant le 30 novembre 2022 totalisant 44 816 \$, plus les taxes applicables, et se répartie comme suit : 2019 - 9 347 \$; 2020 - 9 487 \$; 2021 - 9 629 \$; 2022 - 9 773 \$ et 2023 - 6 580 \$.

9. Exposition aux risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2018.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux mesures coercitives à recevoir, aux contributions de l'industrie et aux subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
Contributions		
Fondation de la faune	37 799 \$	32 150 \$
Monde municipal	7 500	7 500
Environnement Canada	45 438	47 590
M.R.C. de Montmagny	32 600	55 000
	123 337 \$	142 240 \$

AFFECTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES EN 2017-2018

	PAMVFP		Budg. add. PAMVFP		Projets	Total 2017-2018	%	Total 2016-2017	%
	Prog. et adm.	V.O.	Prog. et adm.	V.O.					
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	438 597 \$	- \$	- \$	- \$	32 258 \$	470 855 \$		205 159 \$	
REVENUS									
Contributions MFFP	2 268 220 \$	- \$	422 121 \$	- \$	- \$	2 690 341 \$	80,6%	2 873 250 \$	81,4%
Contribution industrie	498 410 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	498 410 \$	14,9%	417 749 \$	11,8%
Contribution projets et autres revenus	31 408 \$	- \$	- \$	- \$	115 946 \$	147 354 \$	4,4%	237 372 \$	6,7%
Total des revenus	2 798 038 \$	- \$	422 121 \$	- \$	115 946 \$	3 336 105 \$	100%	3 528 371 \$	100%
CHARGES									
<i>Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires</i>									
Travaux d'aménagement	2 615 469 \$	- \$	413 691 \$	- \$	73 348 \$	3 102 508	89,9 %	2 854 816 \$	87,5 %
Transfert de connaissances	25 132 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	25 132 \$	0,7 %	40 599 \$	1,2 %
Total aide financière et formations	2 640 601 \$	- \$	413 691 \$	- \$	73 348 \$	3 127 640 \$	90,7 %	2 895 415 \$	88,7 %
<i>Autres</i>									
Remboursement contribution industrie	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %	4 794 \$	0,1 %
Mauvaises créances	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %	58 900 \$	1,8 %
Total autres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %	63 694 \$	2,0 %
<i>Administration</i>									
Salaires et avantages sociaux	121 094 \$	58 792 \$	4 142 \$	3 770 \$	46 561 \$	234 359 \$	6,8 %	229 541 \$	7,0 %
Honoraires professionnels	9 853 \$	- \$	- \$	- \$	5 524 \$	15 377 \$	0,4 %	6 348 \$	0,2 %
Services informatiques et logiciels	17 764 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	17 764 \$	0,5 %	12 869 \$	0,4 %
Acquisition de données	1 031 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 031 \$	0,0 %	5 610 \$	0,2 %
Loyer et entretien ménager	10 572 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	10 572 \$	0,3 %	11 219 \$	0,3 %
Assurances et cotisation professionnelle	5 113 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 113 \$	0,1 %	4 969 \$	0,2 %
Fournitures de bureau et foresterie	7 216 \$	1 842 \$	- \$	- \$	336 \$	9 394 \$	0,3 %	10 169 \$	0,3 %
Télécommunications	5 259 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 259 \$	0,2 %	4 235 \$	0,1 %
Déplacements, hébergement et repas	4 608 \$	6 444 \$	- \$	518 \$	1 796 \$	13 366 \$	0,4 %	14 068 \$	0,4 %
Formations	1 203 \$	- \$	- \$	- \$	335 \$	1 538 \$	0,0 %	617 \$	0,0 %
Divers	2 142 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 142 \$	0,1%	1 168 \$	0,0 %
Amortissement	5 670 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 670 \$	0,2 %	4 291 \$	0,1 %
Total frais d'administration	191 525 \$	67 078 \$	4 142 \$	4 288 \$	54 552 \$	321 585 \$	9,3 %	305 104 \$	9,3 %
Total des charges	2 832 126 \$	67 078 \$	417 833 \$	4 288 \$	127 900 \$	3 449 225 \$	100 %	3 264 213 \$	100 %
Excédent produits sur charges immo.	- \$					(2 046 \$)		1 542 \$	
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	337 431 \$				20 304 \$	355 689 \$		470 859 \$	

Ventilation des dépenses et investissements pour les projets

	Projets								Total	%
	Milieux humides 2017-2018	Suivi entente MH 2017-2018	Travaux forêt-faune PADF	Aménag. écosys.	SBV Armagh	Plan orientation cerf	Cons. vol. vieilles forêts	Milieux humides 2018-2019		
SURPLUS DÉBUT D'EXERCICE	4 863 \$	- \$	- \$	- \$	27 395 \$	- \$	- \$	- \$	32 258 \$	
REVENUS										
Contribution MFFP - PAMVFP	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %
Contribution MRC Mont. PADF	- \$	- \$	32 600 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	32 600 \$	28,1 %
Contribution FFQ	7 000 \$	4 000 \$	- \$	- \$	- \$	15 524 \$	4 000 \$	7 275 \$	37 799 \$	32,6 %
Contribution Environ. Canada	- \$	- \$	- \$	44 773 \$	- \$	- \$	665 \$	- \$	45 438 \$	39,2 %
Autres revenus	109 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	109 \$	0,1 %
Total des revenus	7 109 \$	4 000 \$	32 600 \$	44 773 \$	\$	15 524 \$	4 665 \$	7 275 \$	115 946 \$	100 %
CHARGES										
Aide financière - Aménagement										
Conseillers forestiers	- \$	- \$	27 623 \$	28 572 \$	17 153 \$	- \$	- \$	- \$	73 348 \$	57,3 %
Administration										
Salaires et avantages sociaux	11 060 \$	3 868 \$	4 770 \$	15 000 \$	6 379 \$	3 981 \$	1 503 \$	- \$	46 561 \$	36,4 %
Frais de projet	- \$	- \$	- \$	258 \$	- \$	5 524 \$	- \$	- \$	5 782 \$	4,5 %
Fournitures de bureau	56 \$	22 \$	- \$	943 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 021 \$	0,8 %
Déplac., héberg. et repas	855 \$	110 \$	207 \$	- \$	8 \$	8 \$	- \$	- \$	1 187 \$	0,9 %
Total frais d'administration	11 972 \$	4 000 \$	4 977 \$	16 201 \$	6 387 \$	9 513 \$	1 503 \$	- \$	54 552 \$	42,7 %
Total des charges	11 972 \$	4 000 \$	32 600 \$	44 773 \$	23 540 \$	9 513 \$	1 503 \$	- \$	127 900 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	- \$	- \$	- \$	- \$	3 855 \$	6 011 \$	3 162 \$	7 275 \$	20 304 \$	

PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2018-2019

Prévision budgétaire 2018-2019	PAMVFP	Budget suppl. PAMVFP	Projets	Total	%
SURPLUS EN DÉBUT D'EXERCICE	335 383 \$	2 350 000 \$	20 304 \$	2 705 687 \$	
REVENUS					
Contribution MFFP PAMVFP	2 268 220 \$	- \$	- \$	2 268 220 \$	80,7 %
Contribution de l'industrie	450 000 \$	- \$	- \$	450 000 \$	16,0 %
Contribution MRC Montmagny PADF	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %
Contribution MFFP PMB	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %
Contribution Fondation de la faune	- \$	- \$	17 439 \$	17 439 \$	0,6 %
Contribution Environnement Canada	- \$	- \$	18 626 \$	18 626 \$	0,7 %
Contribution partenaires monde municipal	7 500 \$	- \$	- \$	7 500 \$	0,3 %
Revenus de projets et divers	- \$	- \$	4 000 \$	4 000 \$	0,1 %
Revenus d'intérêts	8 000 \$	36 000 \$		44 000 \$	1,6 %
Total des revenus	2 733 720 \$	36 000 \$	40 065 \$	2 809 785 \$	100 %
CHARGES					
Aide financière - Aménagement et formations aux propriétaires					
Travaux d'aménagement	2 630 000 \$	773 540 \$	7 411 \$	3 410 951 \$	90,5 %
Transfert de connaissances	43 000 \$	- \$	- \$	43 000 \$	1,1 %
Total aide financière et formations	2 673 000 \$	773 540 \$	7 411 \$	3 453 951 \$	91,6 %
Administration					
Salaires et avantages sociaux	178 641 \$	8 943 \$	52 617 \$	240 201 \$	6,4 %
Services informatiques et logiciel forêt privée	9 162 \$	- \$	- \$	9 162 \$	0,2 %
Comptabilité et services	3 850 \$	- \$	- \$	3 850 \$	0,1 %
Présidence	1 500 \$	- \$	- \$	1 500 \$	0,0 %
Loyer et entretien ménager	11 506 \$	- \$	- \$	11 506 \$	0,3 %
Réunions	500 \$	- \$	- \$	500 \$	0,0 %
Assurances et cotisations	5 112 \$	- \$	- \$	5 112 \$	0,1 %
Fournitures, photocopies et poste	8 775 \$	- \$	160 \$	8 935 \$	0,2 %
Publicité	5 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$	0,1 %
Télécommunications	4 000 \$	- \$	- \$	4 000 \$	0,1 %
Frais déplacements, hébergement et repas	11 875 \$	850 \$	3 724 \$	16 449 \$	0,4 %
Formations	2 000 \$	- \$	- \$	2 000 \$	0,1 %
Frais de projets	- \$	- \$	2 148 \$	2 148 \$	0,1 %
Acquisition de données	- \$	- \$	- \$	- \$	0,0 %
Divers	650 \$	- \$	- \$	650 \$	0,0 %
Amortissement	4 700 \$	- \$	- \$	4 700 \$	0,1 %
Total frais d'administration	247 271 \$	9 793 \$	58 649 \$	315 713 \$	8,4 %
Total des charges	2 920 271 \$	783 333 \$	66 060 \$	3 769 664 \$	100 %
SURPLUS EN FIN D'EXERCICE	148 832 \$	1 602 667 \$	(5 691 \$)	1 745 808 \$	

Annexe 1 Travaux réalisés dans le PAMVFP et budget supplémentaire en 2017-2018

Travaux réalisés dans le PAMVFP – 2017-2018

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7501	Débroussaillage et déblaiement mécanisé	E	1 162 \$	1	2,6 ha	3 067 \$
		G	1 302 \$	23	60,9 ha	79 266 \$
7504	Déchetage	G	1 288 \$	1	1,1 ha	1 404 \$
7516	Déblaiement mécanique	E	561 \$	1	-1,5 ha	- 820 \$
		G	701 \$	85	240,7 ha	168 696 \$
Total préparation de terrain				111	303,8 ha	251 613 \$
7626	Plantation manuelle racines nues PFD résineux	G	513 \$	4	15 040 plants	7 716 \$
7632	Plantation manuelle récipients 110 à 199 cc	G	353 \$	1	9 360 plants	3304 \$
7633	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	G	477 \$	1	550 plants	262 \$
7638	Plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	G	477 \$	117	605 342 plants	288 500 \$
7650	Regarni récipients 300 cc et plus résineux	G	534 \$	3	3 450 plants	1 842 \$
Total reboisement				126	633 742 plants	301 624 \$
7751	1 ^{er} dégagement plantation résineux	G	1 500 \$	114	349,0 ha	522 725 \$
7752	2 ^e dégagement plantation résineux	G	1 500 \$	60	178,6 ha	268 005 \$
Total entretien de plantation				174	527,6 ha	790 730 \$
7853	Éclaircie précom. résineuse 5 000 à 15 000 tiges/ha	G	1 173 \$	8	27,4 ha	32 164 \$
7854	Éclaircie précom. résineuse 15 001 tiges/ha et +	G	1 448 \$	22	60,0 ha	86 857 \$
7858	Dégagement peuplement naturel	G	1 500 \$	1	0,2 ha	360 \$
7863	Éclaircie précom. puits de lumière avec martelage	G	1 351 \$	1	3,8 ha	5 120 \$
Total traitements non commerciaux				32	91,4 ha	124 501 \$

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillu	T	128 \$	7	67,4 ha	8 626 \$
7902	Martelage résineux	T	145 \$	202	546,0 ha	78 694 \$
7920	Aide tech.à la mob. des bois – manuelle. (1 à 4 ha)	T	253 \$	34	59,2 ha	14 973 \$
7921	Aide tech.à la mob. des bois – man. (ha supp.)	T	69 \$	4	16,0 ha	1 104 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre manuel	G	1 066 \$	5	37,8 ha	40 156 \$
7973	Coupe progressive résineuse manuelle	G	1 072 \$	5	8,2 ha	8 761 \$
7975	Coupe de récupération partielle	G	1 066 \$	4	18,85 ha	20 094 \$
7976	Coupe de récupération totale	G	526 \$	5	12,8 ha	6 733 \$
7980	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Manuelle - DHP 9 à 15 cm	G	1 629 \$	26	45,7 ha	74 445 \$
		T	400 \$	1	1,5 ha	608 \$
7981	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	G	1 174 \$	1	0,4 ha	470 \$
7985	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Manuelle - DHP 9 à 15 cm	G	1 629 \$	93	185,5 ha	301 888 \$
		T	400 \$	1	0,4 ha	152 \$
7986	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	G	1 174 \$	7	5,9 ha	6 841 \$
8920	Aide tech. à la mob. des bois – méc. (1 à 4 ha)	T	253 \$	96	236,0 ha	59 625 \$
8921	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée (ha supplémentaire)	T	69 \$	23	73,4 ha	5 065 \$
8971	Jardinage feuillus d'ombre - mécanisé	G	883 \$	2	29,7 ha	26 243 \$
8973	Coupe progressive résineuse mécanisée	G	887 \$	19	44,0 ha	39 006 \$
		T	400 \$	1	10,8 ha	4 332 \$
8980	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	G	1 291 \$	21	76,6 ha	98 929 \$
8981	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Mécanisée - DHP 15 à 19 cm	G	961 \$	3	12,1 ha	11 534 \$
8985	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	G	1 291 \$	46	258,7 ha	333 283 \$
8986	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	G	961 \$	1	5,7 ha	5 439 \$
Total travaux commerciaux¹				398	1 139,0 ha	1 147 001 \$
Grand total travaux PAMVFP¹				841	2 061,9 ha	2 615 469 \$
					633 742 plants	

Travaux réalisés dans le budget supplémentaire du PAMVFP – 2017-2018

Code	Activités	TEG	Taux (\$/unité)	Nombre	Nombre d'unités	Total
7901	Martelage feuillu	T	128 \$	1	6,7 ha	858 \$
7902	Martelage résineux	T	145 \$	41	155,2 ha	20 551 \$
7920	Aide technique à la mobilisation des bois - manuelle (1 à 4 ha)	T	253 \$	5	13,6 ha	3 446 \$
7921	Aide technique à la mobilisation des bois - manuelle (supplémentaire à 4 ha)	T	69 \$	3	4,2 ha	289 \$
7971	Jardinage feuillus d'ombre manuel	G	1 066 \$	1	6,7 ha	7 142 \$
7973	Coupe progressive résineuse manuelle	G	1 072 \$	2	1,9 ha	2 026 \$
7975	Coupe de récupération - partielle	G	1 066 \$	1	9,0 ha	9 605 \$
7980	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Manuelle - DHP 9 à 15 cm	G	1 629 \$	1	0,9 ha	1 364 \$
7985	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Manuelle - DHP 9 à 15 cm	G	1 629 \$	20	38,4 ha	62 341 \$
8920	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée (1 à 4 ha)	T	253 \$	18	38,0 ha	9 621 \$
8921	Aide technique à la mobilisation des bois - mécanisée (ha supplémentaire)	T	69 \$	3	3,5 ha	242 \$
8973	Coupe progressive résineuse mécanisée	G	887 \$	2	2,4 ha	2 138 \$
8980	Première éclaircie commerciale résineuse - Peuplement naturel - Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	G	1 291 \$	13	106,4 ha	137 337 \$
8985	Première éclaircie commerciale résineuse - Plantation - Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	G	1 291 \$	21	136,0 ha	156 731 \$
Grand total travaux budget supplémentaire¹				90	361 ha	413 691 \$

Total PAMVFP et budget supplémentaire¹				931	2 422,9 ha	3 029 160 \$
					633 742 plants	

¹ Afin d'éviter de compter des superficies en double, le nombre de traitements et la superficie excluent les activités de martelage.



Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
1554, route 277, bureau 3
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
Téléphone : 418 625-2100
info@amvap.ca
www.amvap.ca